



# Projet de résolution 2023-U59-20

## PPCMOI

# PPCMOI - Projet de construction, modification et d'occupation d'un immeuble

Dans la zone Hb-208, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2023-0026 à l'égard de l'immeuble situé aux lots 5 581 084 à 5 581 086 du cadastre du Québec - Nouvelle construction multifamiliale de 8 logements.

La demande est motivée afin de permettre une construction à des fins résidentielles de moyenne densité de 8 logements sur 3 étages avec sous-sol.



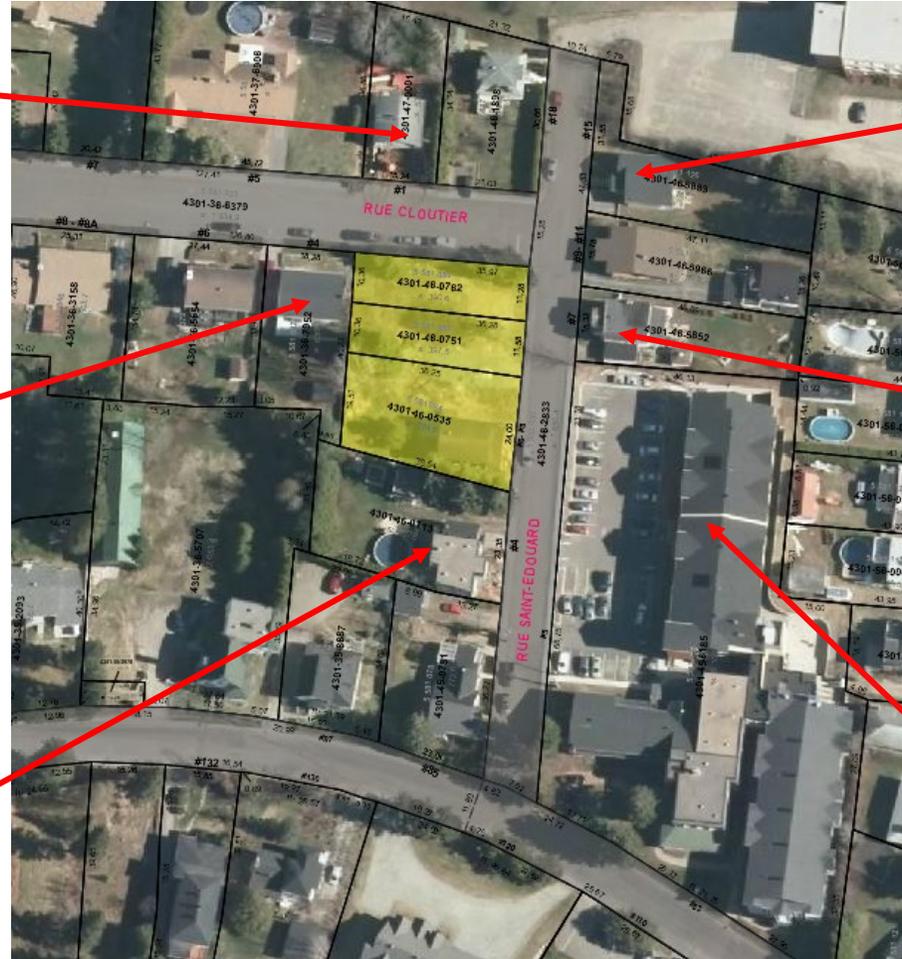
Dans la zone Hb-208, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2023-0026 à l'égard de l'immeuble situé aux lots 5 581 084 à 5 581 086 du cadastre du Québec - Nouvelle construction multifamiliale de 8 logements. [suite...]

## PHOTO DU SITE VISÉ PAR LA DEMANDE



Dans la zone Hb-208, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2023-0026 à l'égard de l'immeuble situé aux lots 5 581 084 à 5 581 086 du cadastre du Québec - Nouvelle construction multifamiliale de 8 logements. [suite...]

## PHOTOS DU VOISINAGE



Dans la zone Hb-208, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2023-0026 à l'égard de l'immeuble situé aux lots 5 581 084 à 5 581 086 du cadastre du Québec - Nouvelle construction multifamiliale de 8 logements. [suite...]



**Toiture :**

- Bardeau d'asphalte
- 4 versants (4/12)

**Ouvertures :**

- Porte d'acier, portes-patios et fenêtres de PVC de couleur « noir »

**Revêtements extérieurs :**

- Revêtement de brique Griffintown de Technobloc de couleur gris graphite
- Bloc architectural Iarochelle de technobloc de couleur blanc élégant pour le mur de l'entrée principale
- Revêtement de bois avec teinture naturelle semi-transparente foncée ;

**Détails architecturaux :**

- Garde-corps de balcons de verre trempé;
- Fascias, solins et soffites d'aluminium de couleur « noir » ;



Dans la zone Hb-208, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2023-0026 à l'égard de l'immeuble situé aux lots 5 581 084 à 5 581 086 du cadastre du Québec - Nouvelle construction multifamiliale de 8 logements. [suite...]

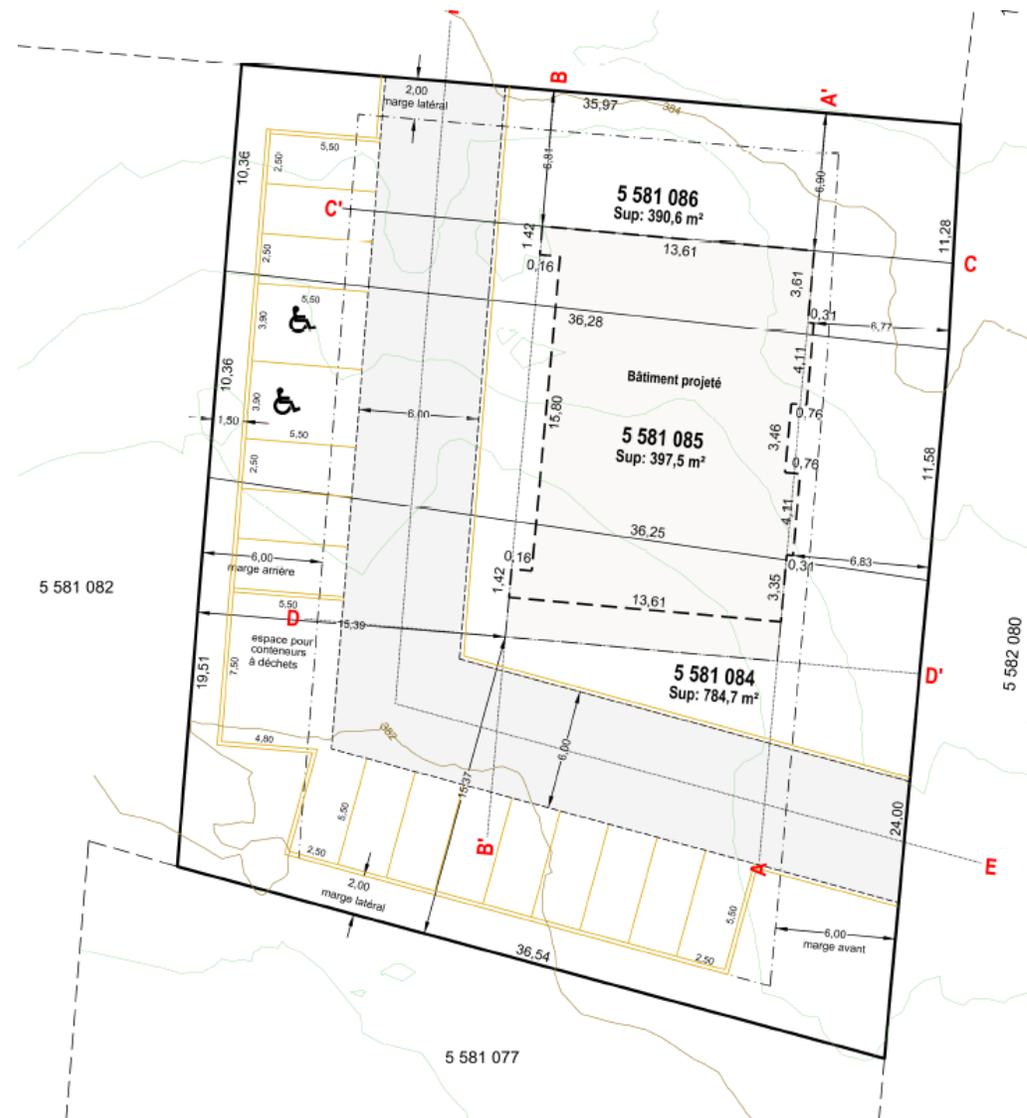


**Référent architectural réalisé au 215, rue Saint-Vincent**

Dans la zone Hb-208, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2023-0026 à l'égard de l'immeuble situé aux lots 5 581 084 à 5 581 086 du cadastre du Québec - Nouvelle construction multifamiliale de 8 logements. [suite...]

Déroger aux dispositions suivantes relatives à un usage habitation unifamiliale (h1), lesquelles ne s'appliqueront pas au présent projet :

- L'usage du terrain aux fins d'habitation multifamiliale (h3) isolée de 8 logements (article 6.4.1.3, 2009-U53)



**Dans la zone Hb-208, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2023-0026 à l'égard de l'immeuble situé aux lots 5 581 084 à 5 581 086 du cadastre du Québec - Nouvelle construction multifamiliale de 8 logements. [suite...]**

Ce premier projet de résolution concerne le site situé sur les lots 5 581 084 à 5 581 086 du cadastre du Québec et consiste en un projet de construction d'une nouvelle habitation de type multifamiliale isolée de 8 unités de logements, réparties sur 3 étages ainsi qu'à l'aménagement paysager des cours et d'une aire de stationnement dans la zone Hb-208, avec les exigences suivantes :

#### **DÉPÔTS À LA VILLE :**

- Dépôt d'un plan de génie civil pour la planification des infrastructures, l'électrification de l'aire de stationnement et la gestion des eaux de surfaces à l'intérieur des limites du site, sans impact envers le voisinage et les infrastructures publiques.
- Dépôt d'un plan d'aménagement paysager selon ce qui suit :
  - Préservation des arbres matures existants le long des limites des propriétés voisines au projet et l'ajout de bande d'arbres ou haies de cèdres le long de celles-ci ;
  - Plantation d'arbres, arbustes et végétaux à l'intérieur des cours avant du projet ;
- Le dépôt d'une garantie financière de 20 000\$ afin d'assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

#### **EXIGENCES :**

- Tout éclairage installé au bâtiment ou à l'intérieur des aires de stationnement projetées devra être constitué de lampes de type DEL de couleur blanc chaud, à défilé absolu et dirigé vers le bas dans un angle 90 degrés

